



FAQ –Rapport de contenu musical standardisé

Questions spécifiques au nouveau rapport de contenu musical

Qu'est-ce qui a changé dans le nouveau rapport de contenu musical?

Vous remarquerez que l'ancien et le nouveau rapport ont la même apparence. La grande différence réside dans la manière dont le rapport est intégré. Lorsque les rapports de contenu musical sont dûment remplis et que les informations qu'il contient sont reconnues comme complètes au niveau international, les « cues » peuvent être intégrés dans nos systèmes sans qu'aucune vérification supplémentaire ne soit nécessaire. Il s'inscrit donc dans un effort international visant à s'assurer que tous exigent et utilisent les mêmes informations. Plus il est facile de jumeler les « cues » et œuvres à leurs utilisations et licences afférentes, plus il est facile de percevoir et d'acheminer ces redevances aux compositeurs à l'image, auteurs-compositeurs et éditeurs qui ont gagné ces redevances. Nous avons amélioré l'expérience utilisateur en ajoutant des conseils à plusieurs des champs du formulaire tandis que d'autres champs se remplissent automatiquement, ce qui réduit considérablement le temps nécessaire pour bien remplir un rapport de contenu musical.

Quels sont les avantages de ce nouveau rapport de contenu musical et pourquoi la SOCAN le présente-t-elle?

Le modèle de rapport de contenu musical a été révisé dans le cadre d'un effort international visant à assurer la cohésion des informations que les organisations de droits musicaux du monde entier colligent. En rationalisant nos efforts, les détails contenus dans les rapports de contenu musical peuvent être traités plus efficacement, assurant ainsi le paiement des redevances pour une production, peu importe qu'elle soit diffusée au Canada ou ailleurs dans le monde.

Si un ancien modèle de rapport de contenu musical est soumis, sera-t-il quand même traité?

Oui. Nous acceptons toujours les données qui nous permettent de traiter les paiements de redevances. Nous sommes en contact avec des membres, des organisations musicales, des producteurs, des diffuseurs, des superviseurs musicaux et d'autres intervenants pour distribuer ce nouveau rapport de contenu musical et nous encouragerons son utilisation par l'entremise de plusieurs canaux de communication.

Est-ce que les rapports de contenu musical seront traités plus rapidement grâce à ce nouveau modèle?

Ils seront traités avec plus d'efficacité et de constance. Lorsque les rapports de contenu musical sont dûment remplis et que les informations qu'il contient sont reconnues comme complètes au niveau international, les « cues » peuvent être intégrés dans nos systèmes sans qu'aucune vérification supplémentaire ne soit nécessaire. Il s'inscrit donc dans un effort international visant à s'assurer que tous exigent et utilisent les mêmes informations. Plus il est facile de jumeler les « cues » et œuvres à leurs utilisations et licences afférentes, plus il est facile de percevoir et d'acheminer ces redevances aux compositeurs à l'image, auteurs-compositeurs et éditeurs qui ont gagné ces redevances.

Où doit-on inscrire le numéro BCPAC dans le nouveau format?

Le numéro BCPAC n'est pas une information nécessaire pour l'intégration internationale des « cues » et des œuvres musicales. Ce rapport de contenu musical standardisé est un effort international et nous devons par conséquent nous en tenir aux informations nécessaires à l'échelle internationale. Une telle standardisation est plus efficace.

Est-ce que je dois resoumettre de nouvelles versions des rapports de contenu musical que j'ai déjà soumis?

Non. Les rapports de contenu musical déjà soumis seront traités tels quels. Il n'est pas nécessaire de les resoumettre.

Est-ce que je peux utiliser un format différent? Sinon, pourquoi?

Oui. Nous acceptons toujours les données qui nous permettent de traiter les paiements de redevances. Cependant, ce nouveau rapport de contenu musical est un élément important d'une initiative globale visant à assurer que tout le monde travaille avec des informations cohérentes afin de rendre leur traitement plus efficace. Lorsque les rapports de contenu musical sont dûment remplis et que les informations qu'il contient sont reconnues comme complètes au niveau international, les « cues » peuvent être intégrés dans nos systèmes sans qu'aucune vérification supplémentaire ne soit nécessaire. Plus il est facile de jumeler les « cues » et œuvres à leurs utilisations et licences afférentes, plus il est facile de percevoir et d'acheminer ces redevances aux compositeurs à l'image, auteurs-compositeurs et éditeurs qui ont gagné ces redevances. Nous continuerons d'encourager l'utilisation du nouveau rapport de contenu musical par l'entremise de plusieurs canaux de communication.

DÉPANNAGE : Pourquoi le rapport de contenu musical ne fonctionne-t-il pas? Pourquoi n'est-il pas éditable? Pourquoi les cellules ne se remplissent-elles pas automatiquement?

Assurez-vous d'abord d'avoir téléchargé le formulaire approprié pour votre système d'exploitation.

La version Excel est compatible avec les appareils exploitant Windows ou macOS/iOS où la suite Microsoft Office est installée.

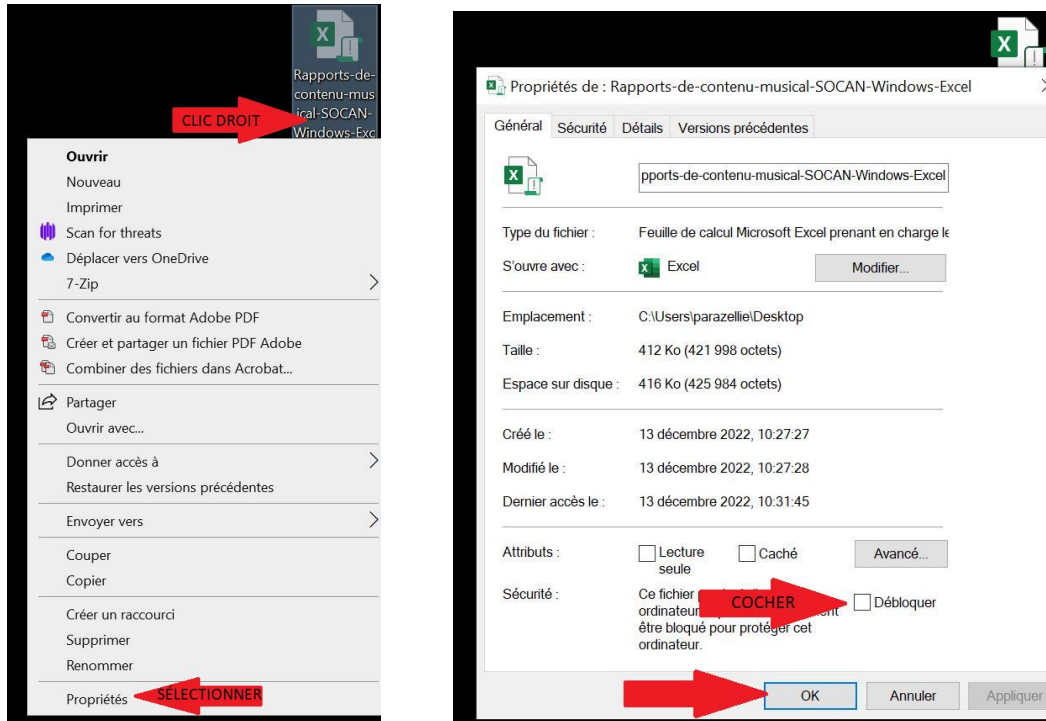
La version Numbers est compatible avec les appareils Apple où la suite Microsoft Office n'est pas installée.

Étapes pour vous assurer que toutes les fonctionnalités sont activées :

- Cliquez sur le fichier que vous souhaitez télécharger et sauvegardez-le sur VOTRE appareil
- Ouvrez le fichier
- o Si vous voyez le message **ACTIVER LA MODIFICATION**, cliquez-le afin de pouvoir commencer à travailler dans le document
- o Si vous voyez le message **LES MACROS ONT ÉTÉ DÉSACTIVÉES**, procédez aux étapes suivantes
- **FERMEZ** le fichier

SOCAN

- Localisez le fichier sur votre appareil et faites un **CLIC DROIT** sur son icône puis cliquez sur propriétés. Ne double-cliquez pas sur le fichier pour l'ouvrir, faites un clic droit.
- Dans l'onglet Sécurité, cochez la case **DÉBLOQUER** puis cliquez sur **OK**
- Ouvrez le fichier et vous devriez maintenant voir le message **ACTIVER LA MODIFICATION**. Cliquez-le et commencez à travailler.



Général

Qu'est-ce qu'un rapport de contenu musical?

Un rapport de contenu musical est un document qui fournit des détails sur toute la musique utilisée dans une production audiovisuelle telle qu'un long métrage, un épisode d'une série télévisée et même une publicité télévisée. Un rapport de contenu musical répertorie les « cues » d'avant-plan et de fond associés spécifiquement à ces productions, ainsi que les chansons indépendantes qui sont incluses dans la bande sonore.

Pourquoi dois-je soumettre un rapport de contenu musical?

Un rapport de contenu musical fournit les informations détaillées nécessaires permettant à la SOCAN de jumeler la musique utilisée dans une production audiovisuelle avec les droits de licence perçus auprès des différentes entreprises qui ont diffusé la production. Le rapport de contenu musical permet d'identifier la musique utilisée au Canada et à l'étranger afin de percevoir et de répartir les redevances associées aux compositeurs à l'image, aux auteurs-compositeurs et aux éditeurs qui les ont gagnées.

Comment la SOCAN utilise-t-elle l'information contenue dans ces rapports de contenu musical afin de payer les redevances d'exécution aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique?

La SOCAN reçoit en permanence des informations sur la programmation qui nous indiquent

SOCAN

quelles productions audiovisuelles sont diffusées à la télévision, sur les plateformes numériques et au cinéma. Cette information sur la programmation ne nous fournit toutefois aucun détail sur la musique qui est utilisée dans chacune de ces productions. Nous comptons donc sur les informations contenues dans les rapports de contenu musical afin d'avoir les détails nécessaires concernant la musique utilisée dans une production. Sans les rapports de contenu musical, ces exécutions ne pourraient être identifiées et, conséquemment, demeureraient impayées.

Comment dois-je remplir un rapport de contenu musical?

Il est important que vous sauvegardiez le modèle sur votre ordinateur ou votre appareil mobile avant de le remplir afin de vous assurer que toutes les fonctionnalités sont activées. Assurez-vous d'avoir rempli tous les champs marqués d'un astérisque avant de soumettre votre rapport. Notez que les champs qui sont surlignés seront automatiquement remplis avec les informations que vous avez déjà saisies.

Nous avons créé [une courte vidéo](#) qui explique le processus pour remplir votre rapport de contenu musical. En outre, le rapport de contenu musical comprend des conseils d'outils qui s'affichent dans les différents champs afin de vous fournir des instructions détaillées. Vous pouvez également consulter les onglets Guide utilisateur et Normes et règlements où vous trouverez encore plus d'informations.

Vous pouvez prendre connaissance d'un exemple de rapports de contenu musical dument rempli ici [link]. Si vous avez d'autres questions, appelez-nous 1-866-307-6226.

Comment dois-je soumettre un rapport de contenu musical à la SOCAN?

Les rapports de contenu musical SOCAN peuvent être remplis en ligne et envoyées à CueSheetSubmit@socan.com. Tout autre format électronique peut également être envoyé par courriel à CueSheetSubmit@socan.com. La SOCAN acceptera les rapports de contenu musical en format papier par courrier ou par télécopieur.

À qui incombe la responsabilité de soumettre un rapport de contenu musical à la SOCAN?

Un rapport de contenu musical rempli par le producteur d'un film ou d'une émission de télévision est considéré comme la source faisant autorité, mais les rapports de contenu musical peuvent également être soumis par les diffuseurs, les distributeurs, les organisations internationales de droits d'exécution et les membres de la SOCAN.

Il est important, en tant qu'auteur-compositeur ou éditeur, que vous informiez les sociétés de production avec lesquelles vous travaillez qu'elles doivent soumettre leurs rapports de contenu musical à la SOCAN. Vous devriez également leur demander un exemplaire pour vos dossiers personnels.

Autrement, nous encourageons désormais les membres de la SOCAN à soumettre directement leurs rapports de contenu musical s'ils disposent des informations complètes. Si vous avez un éditeur, il est également important de coordonner avec lui toute stratégie de soumission des rapports de contenu musical.

Pourquoi est-ce que vous encouragez maintenant les membres de la SOCAN à soumettre des rapports de contenu musical alors qu'auparavant c'était plutôt le rôle des producteurs, des diffuseurs, etc.

SOCAN

SOCAN, comme toutes les autres sociétés dans le monde, comptait historiquement sur les maisons de production ou les diffuseurs des productions comme source principale pour les rapports de contenu musical, car ils disposaient de la version finale. Cependant, la qualité des rapports de contenu musical fournis, ainsi que la cohérence et la rapidité avec lesquelles ces fiches sont transmises à la SOCAN ont diminué au cours des dernières années. Souvent, les personnes dont nous dépendons pour soumettre un rapport de contenu musical à la SOCAN n'en font pas une priorité. Par conséquent, nous élargissons la possibilité de soumettre ces rapports et encourageons nos membres à le faire, d'autant plus que davantage de membres ont accès à la version finale de ces rapports de contenu musical. Il est important que les rapports de contenu musical entrent dans notre système pour le jumelage et la répartition des redevances dès que les productions ont été diffusées. Le fait de soumettre un rapport de contenu musical standardisé dûment rempli incluant tous les « cues », les ayants droit, les numéros IPI et les informations concernant les parts permet de l'intégrer directement et de jumeler et répartir les redevances afférentes.

Dans quelles langues le modèle de rapport de contenu musical est-il disponible?

Il est disponible en anglais et en français.

Où puis-je trouver ce nouveau modèle de rapport de contenu musical?

Vous trouverez le nouveau rapport de contenu musical sur socan.com [link sheet], ou si vous êtes membre de la SOCAN, vous le trouverez dans votre compte en ligne SOCAN.

Est-ce qu'il fonctionne sur les plateformes Windows et Apple?

Oui. Nous avons créé une version pour les utilisateurs Excel et une pour les utilisateurs Numbers.